

AUREILLE

Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur

1 541 habitants, 2 174 ha, catégorie des « Communes de moins de 2 000 habitants »

Éléments de contexte sur la collectivité

Aureille est située dans le parc naturel régional des Alpilles, aux portes de la Crau, de la Camargue et de la Vallée des Baux. Le village s'étend jusqu'au pied du point culminant du massif des Alpilles, les Opies.

Commune rurale peu dense, l'agriculture façonne le paysage d'Aureille : foin de Crau, huile d'olives, laine mérinos...La surface agricole représente plus de 50 % de son territoire, les forêts et milieux semi-naturels 46 % et les surfaces artificialisées seulement 3 %.

Aureille a une évolution démographique relativement maîtrisée. En 1999, la commune recensait 1357 habitants. Au dernier recensement de 2023, 1575 personnes y habitent. Dans un environnement local très marqué par le tourisme (les Baux-de-Provence, Salon-de-Provence, Saint-Rémy-de-Provence), Aureille est préservé de ces flux touristiques, à l'écart des grands axes routiers. La commune est inscrite dans le dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) depuis 2021 et est labellisée village étoilé 2 étoiles (depuis 2019), village fleuri 1 fleur (depuis 2010) et zéro phyto (depuis 2019).



Figure 1. Diversité des paysages aureillois marqués par les oliveraies et le relief des Alpilles © Jonathan Flandin

Connaissance de la biodiversité locale

Le territoire est couvert à 98 % par les sites Natura 2000 des Alpilles (ZPS et ZSC) et du Crau (ZPS et ZSC), 90% de la surface communale est concernée par la Trame Verte et Bleue, 550 hectares sont en Espace Naturel Sensible et 120 hectares en Réserve Naturelle Nationale

Coussouls de Crau (avec une extension récente sur le territoire communal avec un avis favorable de la commune). Le recensement faunistique issu de l'Atlas de la Biodiversité Communale 2022-2023 illustre ces enjeux d'intérêt communautaire. Cet ABC, animé et coordonné par le PNR des Alpilles sur cinq communes de son territoire (avec l'appui de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) PACA et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Rhône Pays d'Arles), a permis de recenser 90 espèces non inventoriées dans l'état des lieux réalisé avec les données antérieures, dont 20 sur la commune d'Aureille. De nombreuses espèces animales nichent dans les Alpilles et peuvent aléatoirement être observées sur le territoire de la commune d'Aureille. La plus réputée est l'aigle de Bonelli, espèce protégée, comme le vautour percnoptère, le faucon crécerellette et le hibou grand-duc. Sur la même période que l'ABC, la commune a souhaité mener et financer une action spécifique sur la connaissance des abeilles sauvages afin d'enrichir la connaissance.



De plus, dans le cadre de sa reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature 2021-2024, la commune s'est engagée sur les actions suivantes :

- Mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale
- Participer aux observatoires de Vigie-Nature avec les habitants
- Former les élus aux enjeux de préservation de la biodiversité
- Inventaire, cartographie et arrachage des espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Mise en place d'un Aire Terrestre Éducative (ATE) sur le territoire communal

Une visite Bilan-Renouvellement réalisée dans le cadre du dispositif TEN a mis en évidence la réalisation de l'ensemble des actions sur lesquelles la commune s'était engagée.

1. Sobriété foncière, lutte contre l'étalement urbain, renaturation d'espaces artificialisés

Plan local d'urbanisme

L'objectif de pouvoir donner un cadre au développement du village basé sur la modération de la consommation de l'espace avec un urbanisme durable prend racine dès 2011 avec le démarrage d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme. Sur la durée prévue du déploiement du PLU (15 ans), la consommation d'espace est estimée à 10 hectares, soit une consommation de 0.5 % des surfaces naturelles et agricoles. Cette consommation est notamment liée à la requalification de certains espaces au moment du passage du POS au PLU.

En 2013 le POS est modifié pour intégrer un projet d'écoquartier imaginé au travers d'une démarche collective et participative. L'écoquartier n'a pas encore vu le jour mais est toujours en discussion. Les lignes directrices sont : réduction des logements, densification, sans voiture, présence d'arbres et un visuel soigné. De 2014 à 2017, du démarrage à l'approbation du PLU, des mesures phares permettent cette sobriété foncière :

> En zone agricole, les dispositions générales du règlement stipulent que le maintien des haies est déterminant dans la composition du cône de vue paysager et qu'elles doivent être préservées par des prescriptions paysagères et environnementales (réservoir de biodiversité).

> Des OAP (secteur Grand Terre et Plantiers) figurent, notamment pour les extensions futures (éco-quartier) sur des sites présentant des qualités remarquables en termes de végétation et de biodiversité, et ce en contact avec les espaces urbanisés et en continuité des grands équipements publics du centre village. Les OAP établissent comme principe le maintien de l'espace boisé entre le village et ces entités, ainsi que des aménagements qualitatifs afin d'en traiter l'interface. Selon les secteurs et les enjeux il est également prescrit une certaine transparence des clôtures pour la petite faune.

Une OAP spécifique à la requalification de la Zone d'Activité Les Trébons a été élaborée. Le projet de départ était de 4 ha, il est désormais réduit à 2 ha avec une ambition forte de densifier. Les arbres existants sont maintenus et sont couverts par une protection au titre de l'article L15-119 du code de l'urbanisme. Une zone tampon au sud et en prolongement du canal d'irrigation est maintenue et exclut toute intervention ou construction afin de protéger la ripisylve en place. La présence du végétal est valorisée en laissant une part aux espaces verts et plantations arborées pour réduire l'îlot de chaleur. Un coefficient de pleine terre de 15% est instauré. En effet, l'emprise des constructions ne peut excéder 65 % de la surface du terrain d'assiette du projet. Les essences utilisées sont adaptées au climat et au sol, peu consommatrices d'eau. Sur l'ensemble

de la zone d'activité, les végétaux plantés sont issus d'une sélection d'essences locales et adaptées à la sécheresse.

En termes de mobilité, les différentes OAP soutiennent le développement de la mobilité douce et la structurent entre les différents quartiers de développement et le centre village. Concernant les énergies, le PLU favorise le développement des énergies renouvelables et limite les consommations énergétiques avec un urbanisme durable et une architecture bioclimatique.

Il est à noter qu'un seul propriétaire détient une large majorité des surfaces naturelles et agricoles. Dans une perspective de succession, le Département a acquis la quasi-totalité de ces espaces naturels afin d'en maîtriser l'avenir.

Autres documents de planification

La commune d'Aureille a adhéré à la nouvelle charte du Parc Naturel Régional des Alpilles qui identifie 6 axes principaux d'actions sur la biodiversité

(orientation 1.1 : Préserver et favoriser la biodiversité des Alpilles)

- Mesure 1.1.1 : Organiser le suivi de la connaissance du territoire
- Mesure 1.1.2 : Préserver les espèces rares, menacées et à enjeu local de conservation
- Mesure 1.1.3 : Maintenir et restaurer les habitats naturels
- Mesure 1.1.4 : Préserver les zones humides
- Mesure 1.1.5 : Favoriser les continuités écologiques
- Mesure 1.1.6 : Préserver et gérer la nature ordinaire



En conclusion, ces dispositions permettent une compacité du projet urbain d'Aureille : emprise limitée au sol, réelle volonté de ne pas s'étaler et de densifier, protéger le pastoralisme traditionnel sur le territoire grâce au PLU, maintien du bocage remarquable de la Crau, pérennisation des flux biologiques nord-sud entre Alpilles et Crau...

Figure 2. Panorama illustrant la compacité du tissu urbain aureillois © Jonathan Flandin

2. Sobriété dans la conception et la gestion des espaces verts et naturels

Traitement d'un foyer de dissémination d'une plante exotique envahissante

Le castellas d'Aureille était recouvert de figuiers de Barbarie (*Opuntia*) au pied du massif des Alpilles. Cette action, réalisée au printemps 2023, a permis le traitement de ce foyer de dissémination qui menaçait de se propager à l'espace naturel des Alpilles entraînant le recouvrement des riches garrigues claires et de croupes calcaires. Il était important d'agir avant que le foyer de dissémination ne se propage au massif des Alpilles. Ces figuiers, originaires du Mexique, sont des "échappés" du village souvent régulièrement plantés pour végétaliser ou clôturer les jardins.

Avec l'appui d'un prestataire écologue reconnu dans le traitement des invasives et de l'appui financier de la DREAL dans le cadre de France Relance, le chantier a été conçu pour limiter au mieux les impacts sur le milieu (mise en place de tyroliennes pour l'évacuation des 7 tonnes de végétaux prélevés). 35 m³ d'oponces ont ainsi été retirés sous la supervision du Parc Naturel Régional. Les végétaux ont été recyclés grâce à un procédé de compostage à haute température (entreprise spécialisée Biotechna).

L'objectif était d'agir rapidement et par prévention avant que le figuier ne colonise de manière incontrôlable le massif recouvrant une flore méditerranéenne remarquable (annuelles, plantes à bulbes, iris, narcisses, orchidées, tulipes...). De même, cette colonisation aurait eu des impacts désastreux pour des espèces remarquables : lézard ocellé, alouette lulu, fauvette pitchou, traquet oreillard, proserpine.

Les techniques d'arrachage manuelles permettent une reconquête du site par les espèces locales sans intervention de renaturation par l'homme.



Cette opération de grande envergure, a été réalisée en associant les 4 agents des services techniques, ce qui a permis de les sensibiliser et les former aux techniques d'arrachage. Un an après, en 2024, les agents de la commune ont donc réalisé des arrachages à l'intérieur du village et ainsi sensibilisé les citoyens à l'impact de cette espèce végétale envahissante sur le milieu naturel.

Figure 3. Site de la petite colline du Castellans anciennement colonisé par les figuiers de Barbarie. © Baptiste Chassaing

Animation autour d'une coupure de combustible en faveur de la chasse, de la vie locale et de la biodiversité

Une coupure de combustible gérée par le pastoralisme en faveur de la biodiversité a été initiée par la municipalité, réfléchi et mise en œuvre avec l'appui du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), des éleveurs, des chasseurs, des propriétaires et des naturalistes. Un plateau, en amont du village par rapport au vent dominant (mistral), a été choisi comme zone favorable pour la lutte contre les incendies. Des travaux de réouvertures alvéolaires et d'entretien pastoral y ont été conduits par le Parc Naturel Régional et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Foncière).

Cette initiative permet de démontrer la convergence d'actions en faveur :

- de la prévention des incendies,
- de la gestion du petit gibier (lapin, perdrix),
- de la préservation de la biodiversité (Aigle de Bonelli, Grand-Duc, Circaète Jean-le-Blanc, Lézard ocellé)
- de la limitation des travaux mécaniques par le pâturage (action labellisable Solution Fondée sur la Nature).

Le CRPF, le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée) et la société de chasse locale ont été parties prenantes de l'opération.

Les images de 1989 et 2003 sont encore dans toutes les têtes. À l'époque, de terribles incendies avaient ravagé des centaines d'hectares de végétations dans les Alpilles, dont une grande partie à Aureille depuis le plateau des Martelles. Cet espace est depuis pâturé et entretenu (ressource fourragère peu coûteuse et indispensable) par un éleveur bovin en Agriculture Biologique respectant un cahier des charges précis et un plan de gestion élaboré par le Parc Naturel Régional des Alpilles et le CERPAM.

Il est à noter que ce plateau des Martelles est aujourd'hui un ENS propriété du département des Bouches du Rhône, grâce à la proactivité de la commune sur le sujet du foncier. En effet, plus largement, la commune essaie de racheter ou de faire racheter par le département les terres d'un propriétaire privé qui détient plus de ¾ de la commune.

L'action du troupeau permet de différer les travaux de repasse mécanique nécessaires habituellement sur ce type de milieux. La diminution significative du volume végétal constitue un espace de lutte possible pour les pompiers lors de feux naissants.

Un suivi fréquent des travaux a été opéré au moment du broyage pour s'assurer d'aboutir à la structure de végétation recherchée. L'ouverture par broyage mécanique alvéolaire a été conduit par des engins de petite taille (moins impactant sur les pelouses, en période hivernale adaptée pour la faune). La structure de végétation recherchée correspond à des bosquets de chêne propices à la présence de lapins et de perdrix.

De plus, la société de chasse a mis le secteur en réserve de chasse pour la reconstitution des populations de petits gibiers.



Cette action concertée permet de démontrer les gains cumulés et les économies réalisées (sobriété) : limitation d'usages d'engins mécaniques, économie pastorale, augmentation des populations de petits gibiers (espèces proies pour les rapaces), amélioration de la prévention des feux, développement de milieux favorables à la biodiversité, impact positif sur la valeur paysagère.

Figure 4. Plateau des Martelles, zone d'action concertée favorable à la chasse, à la biodiversité et à la lutte contre les incendies © Baptiste Chassaing

Aires de nourrissage du vautour Percnoptère

Une collaboration et un conventionnement avec des éleveurs locaux, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le PNR des Alpilles, la Direction Départementale de la Protection des Populations permettent le maintien de deux aires de nourrissage (charnier) du vautour Percnoptère pour sa restauration dans le sud-est de la France. Un couple reproducteur est présent dans la zone des Alpilles et 10 individus immatures présents sur les deux sites.



3. Sobriété lumineuse

Extinction et rénovation de l'éclairage public

- Depuis 2021, de 23h à 6h, l'éclairage public est totalement éteint.
- Depuis 2022, et pour 5 ans, une rénovation complète du parc d'éclairage public a été lancée avec le remplacement de 419 points lumineux en 100% LED.
- Rénovation de l'éclairage des structures communales : stade de foot, court de tennis, arènes municipales
- Télégestion centralisée de chaque point lumineux : gestion de l'allumage, de la puissance et contrôle du bon fonctionnement
- Eclairage par détection de mouvement dans le centre du village

Ces mesures sont indispensables dans des secteurs très riches en chiroptères. En effet, 15 espèces transitent sur la commune entre la Crau et les Alpilles. Cette action est coordonnée par le PNR qui travaille sur l'enjeu trame noire sur l'ensemble du territoire avec plusieurs partenaires dont la LPO, le CEN et le Groupe des Chiroptères de Provence (GCP).

4. Mobilisation et implication des citoyens et des parties prenantes

Désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle

Le projet, pressenti par l' élu en charge de l'environnement, a été discuté avec sept élus et deux agents du service technique lors d'un atelier sur les initiatives en faveur de la biodiversité, animé par le CPIE, le 17 avril 2023, dans le cadre de la conception du programme d'actions de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Il a pour objectif de lutter contre les îlots de chaleur et de réintégrer la nature auprès des enfants.

Les aménagements sont prévus en juillet 2025 avec une phase préalable de diagnostic des usages, d'évaluation des besoins à la fois de l'école et du centre aéré (qui utilise les mêmes locaux), menée par le CPIE du Pays d'Arles (dans le cadre d'une convention avec la commune). Cette démarche est réalisée en associant à la fois les enseignants, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), le personnel réalisant l'entretien, les parents d'élèves, le conseil municipal des jeunes...

Le compte rendu de l'atelier (fourni à l'OFB comme pièce justificative / financement de l'ABC) indique que ce projet est également envisagé avec une valeur d'exemplarité.

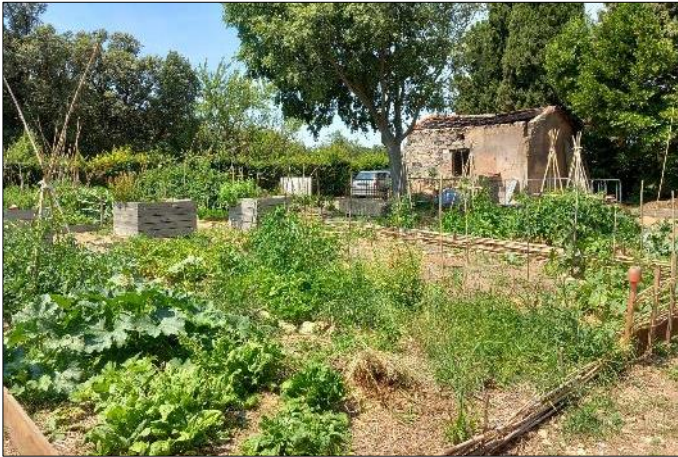
Sciences participatives

La commune a, notamment dans le cadre de l'ABC et de l'inventaire sur les pollinisateurs sauvages, proposé des actions de sciences participatives en partenariat avec le PNR, le Muséum et la LPO en 2021 et 2022 : Sorties nature inventaires Oiseaux et papillons, programme Birdlab.

Jardins partagés

La commune a mis à disposition une parcelle communale de 2000 m² sur un terrain où se trouve l'ancienne gare à proximité du village et de l'école. Ce nouveau lieu regroupe des parcelles individuelles, collectives et une parcelle gérée par l'école (dans le cadre de la mise en place d'une ATE). Une association "Flour e Poutagié" s'est créée en 2021 et regroupe aujourd'hui 50 adhérents. Le jardin est labellisé Refuge LPO depuis

un mois. Le diagnostic du site et des préconisations ont été élaborés par la LPO notamment l'installation de nichoirs mais qui n'ont pas encore été mis en place.



Le potager comporte de nombreux plants et massifs fleuris, qui sont récupérés auprès d'une pépinière locale, qui ne peut les vendre car jugés trop abîmés. L'association, aidée par 1 agent technique dédié aux espaces verts, récupère ses plants. Un lieu de stockage et une serre ont été créés pour accueillir ces plants, leur donner une seconde vie, puis les planter.

Figure 5. Jardins partagés installés sur le terrain de l'ancienne gare d'Aureille. © Dominique Beaudou

Fort du succès du jardin, la commune souhaite l'agrandir et a acheté une parcelle juste à côté de celui-ci pour quasiment doubler la parcelle.

Le bâtiment de l'ancienne gare a été réhabilité. Il est occupé toute l'année. Pendant 6 mois, il accueille deux services civiques et le reste de l'année (d'avril à septembre), il sert de gîte de randonnée (étape de l'itinéraire de grande randonnée GR69 La Routo, qui relie ainsi les plaines de basse Provence aux vallées alpines du Piémont en s'appuyant sur les anciennes drailles et carraires, sur les traces des troupeaux ovins qui pratiquaient la grande transhumance estivale).

La création de ce jardin a entraîné une dynamique de végétalisation sur l'ensemble du village. Les adhérents de l'association et la commune ont proposé des moments spécifiques pour végétaliser le village : création de nouvelles plantes bandes avec fosses de plantation et désimperméabilisation, création de nouvelles jardinières pour délimiter les espaces...



*Figure 6. Plantation de végétaux en pied de mur.
© Stéphanie Garrido*



Figure 7. Plantation de végétaux grimpants en pied de mur grâce à l'installation d'une fosse © Stéphanie Garrido



Aménités rurales

La commune bénéficie d'une dotation de l'Etat pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales de 25 000 Euros. Pour 2023, elle nous a précisé qu'elle avait utilisé cette dotation en 3 parts, 2 sont à destination du PNR (38%) et la 3ème part (62%) a été utilisée pour financer les projets portés par la commune : l'ABC, l'ATE, l'achat d'équipements pour les jardins partagés et pour la végétalisation du village, ainsi que l'édition de livret de randonnée.



Evaluateurs

Marc BARRA, Agence régionale de la Biodiversité en Île-de-France
Dominique BEAUDOU, Office Français de la Biodiversité, Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
Baptiste CHASSAING, Plante & Cité
Jonathan FLANDIN, Agence régionale de la Biodiversité en Île-de-France
Stéphanie GARRIDO, Agence régionale de la Biodiversité et de l'Environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Simon TRAUET, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires

Personnes rencontrées :

Lionel ESCOFFIER, Maire d'Aureille
Jean-Michel PERTUIT, 1er adjoint, Commune d'Aureille
Marc NEGRON, 5ème adjoint, Commune d'Aureille
Eric BLOT, Directeur général des services, PNR des Alpilles
Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN, Chargée de mission aménagement du territoire, urbanisme et paysages, PNR des Alpilles
Jean-Michel PIRASTRU, Chargé de mission conservation des espèces et des habitats naturels – Coordination scientifique, PNR des Alpilles
Emilie VACHER, Chargée de mission Référente : Agriculture, alimentation & paysage, CPIE Rhône – Pays d'Arles
Sabine DEBIT, Ingénieure pastoraliste, secteur Bouches du Rhône, CERPAM
Lionel SOTTIAUX, Président de la société de chasse "Saint Hubert Aureilloise"

Date de la visite de terrain :

Jeudi 6 juin 2024